

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et
d'exploiter un parc éolien dit « de la Crayère »
sur le territoire de la commune de Courcemain
(4 éoliennes et 2 postes de livraison)
présentée par la société « ELICIO LA CRAYERE »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du mardi 9 septembre 2025, à 15h30, au samedi 11 octobre 2025 inclus à 16h30**, par arrêté préfectoral n° 2025-EP-177-IC sur la demande présentée par la SAS Elicio la Crayère, dont le siège social se situe au 174 Quai des Jemmapes - 75010 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « de la Crayère » sur le territoire de la commune de Courcemain composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Courcemain et lors des permanences de la commissaire enquêtrice, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Courcemain (6 rue de la Mairie – 51260 Courcemain), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Courcemain, siège de l'enquête publique, à l'attention de la commissaire enquêtrice ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6553> ou par mail à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : enquete-publique-6553@registre-dematerialise.fr

Par la décision n° E 25000085/51 du 31 juillet 2025, Monsieur J. Henriot, Conseiller du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Madame Brigitte Noel, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et, Monsieur Claude Mauprivez, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairie de Courcemain :

- **le mardi 9 septembre 2025** de 15h30 à 18h30 ;
- **le jeudi 25 septembre 2025** de 09h30 à 12h30 ;
- **le samedi 11 octobre 2025** de 13h30 à 16h30.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Courcemain, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Publications > Appel à projets/consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien dit « de la Crayère »).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement ou en mairie de Courcemain et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr (Publications > Appel à projets/consultations > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien dit « de la Crayère »), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Adrien ARNAUD, responsable du dossier, par mail à « adrien.arnaud@elicio-France.fr » ou par voie postale, à la société Elicio la Crayère située 174 Quai de Jemmapes - 75010 PARIS.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51– Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 14 août 2025

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,**

Signé

Vincent ROGER